

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Étude du projet de loi 122 en commission parlementaire

L'ERD EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE REDDITION DE COMPTES AUX CITOYENS

SAGUENAY, le 10 février 2017 – La chef de l'ERD Josée Néron salue la volonté gouvernementale de réorienter, avec son projet de loi 122 sur les gouvernements de proximité, la reddition de compte des municipalités vers les citoyens plutôt que vers le gouvernement. Toutefois, elle exprime des inquiétudes à l'égard de certaines dispositions du projet de loi, notamment celle qui réduit la possibilité pour les contribuables de bloquer certaines décisions du conseil municipal par référendum.

Contrairement à la position de la Ville de Saguenay débattue hier en commission parlementaire, Josée Néron voit d'un bon œil de donner davantage d'informations aux citoyens. « Une plus grande autonomie des villes doit comprendre l'obligation de rendre des comptes aux citoyens. Plusieurs dispositions du projet de loi vont en ce sens, comme l'obligation de déposer un projet de règlement détaillé un mois avant son adoption, la publication des contrats de 2 000 \$ et plus dans le système électronique d'appel d'offres et l'obligation de publier certains renseignements sur internet », déclare Josée Néron.

La chef de l'ERD s'inquiète également de la volonté gouvernementale d'introduire des zones de requalification au sein desquelles aucune modification réglementaire ne sera sujette à l'approbation référendaire. « Il s'agit d'un des rares pouvoirs qu'ont les citoyens pour agir sur les décisions du conseil entre deux élections. Il est essentiel, quand on parle de gouvernements de proximité, que ceux-ci puissent avoir des leviers pour contrôler les décisions de leurs élus », selon la conseillère municipale.

Le parti s'interroge aussi à propos des avis publics qui ne seront plus obligatoirement publiés dans les journaux ainsi que de la hausse de la valeur minimum des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ pour aller en appel d'offres. « Saguenay donne des millions de dollars de contrats chaque année. Les appels d'offres permettent d'obtenir le meilleur prix sur le marché et de favoriser une saine compétition entre les entreprises. Nous pensons que le plafond de 25 000\$ doit être conservé pour une saine gestion des finances publiques », explique Josée Néron.

L'ERD déposera un mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire sous peu.

-30-

Renseignements et entrevues:

Catherine Bergeron
Directrice adjointe aux communications et affaires juridiques
Cabinet de l'opposition officielle de Ville de Saguenay
T|418|698|3981 poste 1
C|418|817|5908